



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 29 juin 2022

COVID-19 : LA PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME ET L'ARS NORMANDIE RAPPELLENT L'IMPORTANCE DE LA DEUXIÈME DOSE DE RAPPEL, OUVERTE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS, ET DU RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Alors que l'on constate une remontée de l'incidence dans le pays, le respect des gestes barrières et la vaccination sont plus que jamais indispensables pour se protéger contre le Covid-19.

Avec un taux d'incidence de 556,6 cas pour 100 000 habitants au 28 juin (+ 47,7 % en une semaine), l'épidémie de Covid-19 connaît un rebond dans la Seine-Maritime, comme sur l'ensemble du territoire national. Le rythme des entrées en hospitalisation conventionnelle augmente, avec environ 15 entrées par jour dans la région.

La vaccination a permis de limiter l'impact des vagues précédentes sur l'activité hospitalière, avec un rythme d'entrée en hospitalisation qui est resté inférieur à l'incidence. La campagne de vaccination est en effet particulièrement dynamique en Normandie : 7 777 240 injections ont été réalisées depuis le lancement de la campagne, dont 2 368 105 doses de rappel. Dans le département de la Seine-Maritime, ce sont 2 945 502 injections qui ont été réalisées, dont 897 570 doses de rappel.

Toutefois, au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus.

La deuxième dose de rappel ouverte à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus

Ainsi, pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, **une deuxième dose de rappel est recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie :**

- Les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'Ehpad et d'USLD quel que soit leur âge, ainsi que pour les personnes immunodéprimées, à partir de trois mois après la dernière injection ;
- Les personnes âgées de 60 à 79 ans, avec ou sans comorbidité, dès 6 mois après l'injection du premier rappel ou après la dernière infection.

L'injection de cette deuxième dose de rappel doit permettre de renforcer la protection de ces personnes contre les formes graves de la maladie et les décès, dans le contexte actuel de reprise de la circulation du virus.

Au 19 juin, plus d'un tiers des Normands éligibles ont effectué leur deuxième dose de rappel. Il faut poursuivre la mobilisation pour que toutes les personnes éligibles bénéficient de ce rappel.

Les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.) : en Normandie, ce sont 4 845 professionnels de ville qui sont mobilisés pour la vaccination. Ils sont près de 1 900 dans le département de la Seine-Maritime.

Qui est concerné par une nouvelle dose de rappel ?

- Une personne de plus de 80 ans ayant eu un rappel ou une infection au Covid-19 avant le 29 mars ;
- Une personne résidant en EHPAD, USLD, ou immunodéprimée ayant eu un rappel ou une infection au Covid-19 avant le 29 mars ;
- Une personne de 60 à 79 ans ayant eu un rappel ou une infection au Covid-19 avant le 29 janvier.

Ces personnes connaissent une baisse naturelle de leur protection et il leur est conseillé de compléter dès à présent leur schéma vaccinal avec un vaccin ARN messenger.

La deuxième dose de rappel n'est pas nécessaire pour les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après la première dose de rappel.

Dans un contexte de remontée de l'incidence, continuons d'appliquer les gestes barrières

Le port du masque reste obligatoire dans les établissements de santé et médico-sociaux, au même titre que le passe sanitaire (présentation d'une preuve de vaccination, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement).

Le port du masque reste recommandé dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables.

Pour rappel, certaines personnes à haut risque de développer une forme grave du Covid-19 peuvent toujours recevoir gratuitement des masques FFP2, sur prescription médicale.

Pour continuer de prévenir la diffusion des virus, **gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique et en s'isolant chez soi dès l'apparition de symptômes ou en cas de test positif.**